



Note d'information

DESTINEE AUX FAMILLES

Lors de sa séance du 22 juin 2021, le conseil municipal a adopté les tarifs applicables au 1^{er} août 2021 et le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Extrait du règlement intérieur.

1 - Impayés

Les enfants ne pourront pas être inscrits à la rentrée suivante sans que les impayés de l'année précédente aient été préalablement acquittés par la famille.

2 - Tarifs au 1^{er} août 2021

Il y a 3 sortes de cartes qui comportent 1, 4, 10, 15 et 20 repas par enfant :

Pour l'école Maternelle,

- 1 repas : 3,50 €, 4 repas : 14 €, 10 repas : 35 €, 15 repas : 52,50 €
et 20 repas : 70 €

Pour l'école Primaire,

- 1 repas : 3,70 €, 4 repas : 14,80 €, 10 repas : 37 €, 15 repas : 55,50 € et 20 repas : 74 €

Pour les Professeurs,

- 1 repas : 4,50 €, 4 repas : 18 €, 10 repas : 45 €, 15 repas : 67,50 € et
20 repas : 90 €